

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »**29 avenue de Verdun****63190 LEZOUX****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE****RÉUNION DU 30 JANVIER 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 30 janvier, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, au Bâtiment intercommunal à Lezoux, après convocations légales en date du 25 janvier 2024, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme Josiane HUGUET	Mme Elyane GRANET
Mme Danielle GRANOUILLET	M Thierry TISSERAND
Mr Jean-Baptiste GIRARD	Mme Elisabeth BRUSSAT
Mme Agnès TARTRY - LAVEST	Mme Patricia LACHAMP
Mme Sylvie EXBRAYAT	M. Florent MONEYRON
M. Gilles BERGAMI	Mme Nicole BOUCHERAT
Mme Julie MONTBRIZON	Mme Michelle CIERGE
Mr Daniel PEYNON	Mr Bernard FRASIAK
Mme Marie-France MARMY	Mme Séverine VIAL
M. Christian BOURNAT	M. Yannick DUPOUE
M. Guillaume FRICKER	Mme Laurence GONINET
Mme Sylvie ROCHE	
M. Romain FERRIER	

Suppléant présent : M. BEAL PhilippeEtaient représentés (procuration) :

- M. DAUDUIT Cédric donne pouvoir à Mme BRUSSAT Elisabeth
- Mme FORESTIER Annick donne pouvoir à M. PEYNON Daniel
- Mme MORAND Catherine donne pouvoir à M. BOURNAT Christian
- M. COSSON Alain donne pouvoir à Mme MARMY Marie-France
- M. LUCAS Antoine donne pouvoir à M. DUPOUE Yannick
- M. MARQUET Gilles donne pouvoir à Mme GRANET Elyane
- Mme GROUIEC Isabelle donne pouvoir à M. TISSERAND Thierry
- M. DERBIAS Jean-Louis donne pouvoir à M. MONEYRON Florent
- M. BROUSSE René donne pouvoir à Mme CIERGE Michelle

Absent : Mme OLIVON Anne-marie**VOTE : En exercice : 35 Présents : 25 / Représentés : 10 Votants : 35**

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Mr Romain FERRIER, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a accepté.

Objet : Achat de livres non-scolaires pour le réseau des médiathèques Entre Dore et Allier – année 2024 » - choix des titulaires

**ACHAT DE LIVRES NON-SCOLAIRES POUR LE RESEAU DES
MEDIATHEQUES ENTRE DORE ET ALLIER – ANNEE 2024 »****CHOIX DES TITULAIRES**

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu la consultation passée sans publicité ni mise en concurrence lancée le 07/12/2023 ;

Vu le rapport d'analyse des offres ;

Madame la Présidente rappelle qu'une consultation a été lancée pour l'« achat de livres non-scolaires pour le réseau des Médiathèques Entre Dore et Allier » pour l'année 2024.

La présente consultation est passée sans publicité ni mise en concurrence préalables en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-9 du code de la commande publique (CCP).

En effet, les marchés de livres non scolaires bénéficient d'une disposition particulière. Le seuil de dispense de publicité et de mise en concurrence préalables, porté à 40 000 € HT pour l'ensemble des marchés publics, s'établit à 90 000 € HT dans le cas des marchés publics de livres non scolaires.

Article R.2122-9 du CCP :

Les acheteurs mentionnés aux 1° et 2° de l'article 3 de la loi n° 81-766 du 10 août 1981 relative au prix du livre peuvent passer sans publicité ni mise en concurrence préalables un marché de fournitures de livres non scolaires pour leurs besoins propres ou pour l'enrichissement des collections des bibliothèques accueillant du public et répondant à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 90 000 euros hors taxes.

Lorsqu'il fait usage de cette faculté, l'acheteur se conforme aux obligations mentionnées à l'article R. 2122-8 et tient compte de l'impératif de maintien sur le territoire d'un réseau dense de détaillants qui garantit la diversité de la création éditoriale et l'accès du plus grand nombre à cette création.

En application des articles L. 2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6 et R. 2162-13 à R. 2162-14 du CCP, ce marché est passé sous la forme d'un accord-cadre avec seuil maximum et donnera lieu à l'émission de bons de commande au fur et à mesure des besoins.

L'accord cadre est conclu à compter du 1er janvier 2024 (ou à sa date de notification si celle-ci est postérieure) jusqu'au 31 décembre 2024.

Le présent accord-cadre est alloté comme suit :

Lots	Désignation du lot	Montant maximum en € HT
Lot n°1	Bandes dessinées pour un public adulte et jeunesse	7 600.00 € HT
Lot n°2	Mangas pour un public adulte et jeunesse	4 800.00 € HT
Lot n°3	Livres imprimés (fictions et documentaires) pour un public jeunesse	13 300.00 € HT
Lot n°4	Livres imprimés (fictions et documentaires), pour un public adulte	12 400.00 € HT

Chaque lot fera l'objet d'un accord-cadre attribué à un seul opérateur économique.

Pour chaque lot, une lettre de consultation a donc été envoyée le 07/12/2023 aux librairies consultées. La date limite de remise des offres était fixée initialement au 18/12/2023 à 12h00 et a été reportée au 15/01/2024 à 12h00. Les candidats ont remis leurs offres dans le délai imparti.

Après analyse selon les critères définis, il est proposé de retenir les offres suivantes (offres conformes et répondant aux attentes) :

Lots	Désignation du lot	Candidat
Lot n°1	Bandes dessinées pour un public adulte et jeunesse	ESPRIT BD
Lot n°2	Mangas pour un public adulte et jeunesse	LIBRAIRIE MOMIE
Lot n°3	Livres imprimés (fictions et documentaires) pour un public jeunesse	LIBRAIRIE IL ETAIT UNE FOIS
Lot n°4	Livres imprimés (fictions et documentaires), pour un public adulte	PARENTHESE LECTURE

Ceci exposé, Madame la Présidente propose au Conseil Communautaire :

- d'attribuer, pour l'« achat de livres non-scolaires pour le réseau des Médiathèques Entre Dore et Allier - Année 2024 », les accords-cadres passés sans publicité ni mise en concurrence comme suit :

Lots	Désignation du lot	Candidat	Montant maximum en € HT
Lot n°1	Bandes dessinées pour un public adulte et jeunesse	ESPRIT BD	7 600.00 € HT
Lot n°2	Mangas pour un public adulte et jeunesse	LIBRAIRIE MOMIE	4 800.00 € HT
Lot n°3	Livres imprimés (fictions et documentaires) pour un public jeunesse	LIBRAIRIE IL ETAIT UNE FOIS	13 300.00 € HT

AR Prefecture063-246301097-20240130-20240130_01V2-DE
Reçu le 01/02/2024CCEDA
CC 30.01.2024
(01)

Lot n°4	Livres imprimés (fictions et documentaires), pour un public adulte	PARENTHÈSE LECTURE	12 400.00 € HT
---------	---	-----------------------	----------------

- de l'autoriser à signer lesdits accords-cadres (4 lots) ainsi que toutes les pièces relatives à cette affaire ;
- d'engager toutes les démarches (administratives, techniques et financières) permettant le bon déroulement des prestations et nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- d'inscrire les crédits nécessaires à ces dépenses au budget principal pour 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **APPROUVE à l'unanimité.**

Pour extrait certifié conforme,
Fait et publié à Lezoux, le 01^{er} février 2024
Signé par Élisabeth BRUSSAT, Présidente